SNUipp FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Le SNUipp-FSU 04 vous informe !

« La commission d'entretien professionnel » (ou « oral de titularisation »)

QUAND ET SOUS QUELLE FORME ?

Entre mars et juin 2021, un « entretien » de 30 minutes. A priori, le 21 avril pour le département.

DEVANT QUI ?

Une commission de deux personnes : « un·e membre du corps d'inspection » et « un·e membre du corps des P.E. »

QUEL DÉROULÉ ?

- Première partie (10 minutes) présentation d'une « situation professionnelle » rencontrée durant le stage. « Le stagiaire décrit et analyse la situation et les choix qu'il a été amené à faire »
- Deuxième partie (20 minutes) entretien avec la commission.

QUELLE CONSÉQUENCE ?

Chaque commission rend un avis qui est communiqué au jury académique de titularisation. Le jury statuera donc sur votre titularisation, votre renouvellement ou votre licenciement au regard de 3 avis (INSPE/ IEN /entretien professionnel)

QU'EST-CE QUI EST ÉVALUÉ ?

- des éléments réglementaires et institutionnels dans l'exercice des responsabilités de sa fonction
- les compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et son environnement
- les compétences professionnelles liées à la maîtrise des contenus